



Le management des risques liés aux déplacements professionnels

Atelier pratique – Diagnostic

Organisée par l'ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon Ouest) avec le soutien de la Communauté Toulon Provence Méditerranée, du Conseil général du Var, de la Région PACA, de la Préfecture de région, de l'ADEME et de la CARSAT Sud-Est.

Mercredi 15 AVRIL 2015 – de 9h00 à 11h30

Business Park des Playes - 229 chemin de la Farlède LA SEYNE-SUR-MER (Var)

L'association PSRE (Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise) animera un atelier sur la prévention du risque routier lié au travail et les responsabilités civile et pénale qui s'y rattachent.

Les accidents de la route représentent près de 50% des accidents mortels liés au travail en France. 70% des chefs d'entreprises sont conscients que dans ce cas leur responsabilité peut être engagée car « Conduire est un acte de travail ». Moins de 50% remplissent l'obligation de réaliser un plan d'actions de prévention.

Le 15 avril 2015, PSRE animera un atelier pour les chefs d'entreprise ainsi que pour les responsables RH, HSE, gestionnaires de flottes, directeurs commerciaux, de SAV délégués par les ETI et grandes entreprises ... L'atelier est organisé par l'ADETO, Association de Développement des Entreprises de Toulon Ouest, qui promeut un Plan de Déplacements Interentreprises, avec le soutien de la communauté Toulon Provence Méditerranée, du Conseil général du Var, de la Préfecture de région et de la Région PACA, de l'ADEME et de la CARSAT Sud-Est.

40 questions avec affichage collectif des réponses, des échanges sur les responsabilités et bonnes pratiques permettront à chacun de faire l'état des lieux de la gestion du risque routier dans son organisation, de situer ses pratiques par rapport à celles des autres et ainsi progresser dans son plan de prévention du risque routier.

Responsabilités et obligations légales ?

L'employeur a une obligation de sécurité à l'égard de ses salariés. Il doit ainsi veiller à ce que les déplacements professionnels se fassent dans de bonnes conditions de sécurité. Sa responsabilité porte sur de nombreux aspects traités dans l'atelier : identification du risque, règles à mettre en place, - communications téléphoniques, consommations d'alcool, règlement intérieur ... - choix et entretien des véhicules, formation, organisation des déplacements et du travail...

La meilleure réponse : LA PREVENTION !

A défaut d'avoir mis en place les actions de prévention adéquates, l'employeur -et même la hiérarchie responsable de l'activité des conducteurs - peuvent se voir infliger des amendes au pénal (Tribunal

d'Instance), des peines de prison, des majorations de rentes d'invalidité (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale) et la réparation complète des préjudices aux victimes.

A propos de PSRE :

L'association PSRE (www.asso-psre.com) a pour mission de contribuer à réduire l'exposition des entreprises et des salariés au risque routier professionnel. Pour faire référence en matière de 'maîtrise du risque routier en entreprise', PSRE concentre les « retours d'expérience » d'Entreprises de tous secteurs d'activité, de Collectivités, d'Organisations professionnelles et d'Assureurs (Compagnies, Agents Généraux, Courtiers).

Contact presse :

Agence Cinquième Pouvoir - Stéphanie Kanoui - 06 11 66 00 50 - s.kanoui@cinquiemepouvoir.com

Lors de cette Manifestation, notre Responsable Commercial Philippe SALAS était présent et a exposé un véhicule de Démonstration de la Marque **DACIA**, un **Dokker** équipé avec les meilleurs équipements possibles.. ! Pour plus de Sécurité et la meilleure Ergonomie possible !

Modul System est Membre de l'Association PSRE depuis plusieurs années.. Comme fournisseur de Solutions de Mobilité Durable !

